



# Encadrant Technique d'Activités par l'Insertion Economique

Titre professionnel de niveau IV homologué par le ministère du travail, attestant des compétences requises dans l'encadrement des personnes en situation d'insertion.

## Programme de formation

**Coordinatrice ETAIE**  
**Emilie CEZARINE – GRAPI de Normandie**  
**[e.cezarine@grapinormandie.org](mailto:e.cezarine@grapinormandie.org)**

L'accès au titre ETAIE est porté par le **GRAPI de Normandie**,  
en partenariat avec les réseaux,  
**Fédération de acteurs de la solidarité,**  
**Fédération des entreprises d'insertion,**  
**Chantier école,**  
**Coorace,**  
**URIOPSS**  
et avec le soutien des **partenaires institutionnels** et des **OPCA**.

# Le Contexte

## ■ Le dispositif ETAIE

Co-développé par la Fédération des acteurs de la Solidarité (organisme certificateur) et l'Institut Social de Lille depuis 1996.

Le Titre Professionnel est homologué de niveau IV (Bac) par le Ministère de l'emploi au J.O. d'avril 2002 et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles en 2007, qui le rend également accessible par la VAE.

## ■ L'IAE et le métier d'encadrant technique

Intégrées à l'Economie Sociale et Solidaire, les SIAE présentent des caractéristiques différentes en termes de statut, de taille, de projet, d'ancrage dans l'économie, et différentes aussi dans les activités de production. Le métier d'encadrant technique est donc dépendant de ces variations.

L'encadrant technique est un métier complexe qui est à l'interface d'une dynamique sociale, commerciale et technique.

Il est au cœur du parcours professionnel des personnes qu'il accompagne (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés...), il a un rôle de pivot au travers de 4 missions :

- L'encadrement d'une équipe de production
- L'organisation et la gestion de son activité de production
- La formation des personnes en situation de production en vue d'une (ré) insertion
- La coordination avec les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel

## ■ Une vision commune du métier d'encadrant technique

### *Qu'est-ce qu'un encadrant technique d'insertion ?*

C'est un chef d'équipe, ou un agent de maîtrise

L'encadrant technique se distingue d'un chef d'équipe de production

L'encadrant technique se distingue d'un éducateur technique

L'encadrant technique se distingue d'un travailleur social

# Présentation de la formation

## ■ Le public et les prérequis en formation

Cette formation est ouverte aux encadrants techniques sous condition de :

- Exercer la fonction d'encadrant technique au sein d'une SIAE
- Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau V (CAP/BEP) ou justifier de 5 années d'expériences dans le métier technique servant d'appui à la transmission des savoir-faire.

## ■ Les objectifs généraux de la formation

Cette formation permettra aux encadrants techniques :

- d'être capable de construire leur identité professionnelle,
- d'appréhender correctement les questions de l'emploi et de l'insertion,
- d'acquérir les compétences nécessaires à la fonction en matière d'organisation du travail et de transmission des savoir-faire

## ■ Contenu de formation

La formation se déroule de la façon suivante :

- **BC1 : Encadrer des salariés en insertion**
  - Accueillir et intégrer les nouveaux salariés
  - Organiser et contrôler le travail
  - Manager l'équipe
- **BC2 : Former des salariés en situation de production**
  - Développer les compétences des salariés
  - Evaluer les compétences acquises par les salariés pour accompagner leur évolution
- **BC3 : Organiser et suivre la production**
  - Concevoir une prestation de biens ou de services
- **BC4 : Se coordonner avec les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel**
  - Connaître l'environnement de la SIAE
  - Travailler en équipe et en réseau à la construction de parcours
- Des modules aux contenus transversaux seront planifiés :
  - Analyse de pratique
  - Accompagnement à l'écrit
  - Méthodologie de projet Communication (animation de réunion, assertivité...)

Extrait du référentiel de formation ETAIE

## ■ Validation et sanction de la formation

Deux niveaux de validation conjoint :

- Une validation de l'acquisition de compétences par rendu de dossier écrit par unité de certification, soit 4 dossiers s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat
- Une validation du titre ETAIE par une soutenance orale des 4 écrits devant jury national ETAIE d'une durée de 1 heure.

# Les moyens de la formation

## ■ Moyens et Méthodes pédagogiques

- Méthodes actives et interactives
- Apports théoriques
- Alternance intégrative : analyse de pratique, articulation entre stagiaire, tuteur et structure, visite de structure

## ■ Intervenants

- Le GRAPI assure la coordination de l'ensemble du dispositif
- Des intervenants extérieurs seront retenus pour apporter l'expertise nécessaire attendue dans les compétences de ETAIE.

## ■ Démarche qualité et suivi de formation

- Le GRAPI de Normandie reconnue par DATADOCK suit conformément les engagements liés à la démarche qualité de la Fédération des Acteurs de la solidarité.

## ■ L'organisation et le planning de la formation

- Durée : 60 jours soit 420h de formation
- Fréquence : 3 jours par quinzaine
- Date : prochaine session mars avril 2019 : ROUEN – septembre 2019 : CAEN
- Groupe de 15 stagiaires
- Modalités : Formation continue ou parcours modulaire.
- Nature : Formation qualifiante sanctionnée par un titre professionnel attribué par la Fédération des acteurs de la Solidarité, organisme certificateur.
- Les horaires de formation sont 9h – 17h.
- Restauration : à la charge des stagiaires ou des structures
- Déplacements : Lors des visites de structures, les salariés seront amenés à utiliser les transports en commun et/ou leur véhicule et/ou à s'organiser en covoiturage.

## ■ Contact

**Emilie CEZARINE, Coordinatrice ETAIE Normandie**

**[e.cezarine@grapinormandie.org](mailto:e.cezarine@grapinormandie.org)**